

Avant propos : Il ne s'agit pas pour ce petit mémoire de jouer au spécialiste des émissions radioélectriques de la téléphonie mobile. Je sais qu'il y a un paradoxe entre la volonté de beaucoup « d'avoir du réseau pour son portable », et ceux qui « sont inquiets des effets des ondes sur la santé, notamment pour les enfants... ».

Ni « pour », ni « contre », mais essentiellement pour la transparence... ce qui serait un exploit...

Version pour « mémoire » du 21 février 2015

« Bonne nouvelle » :

La tour « Jacques CARTIER »
(Pierre Heuzé)

**Pourrait bien recevoir des
antennes GSM...**

Ce (nouveau) projet est « dans les tiroirs »

**Après les antennes du 18 Place Champlain,
des antennes sur « Jacques CARTIER » ?**

« Ondes-délire »





Pendant ce temps là l'Assemblée nationale et le Sénat s'émeuvent des conséquences des ondes « GSM »

Le journal officiel du 10 février 2015, page 2346 précise certains points.

Vers davantage de « sécurité » pour les uns, ou de « prudence » pour d'autres... (?)

Résumé de quelques articles :

Les opérateurs « *doivent transmettre aux copropriétaires et occupants les résultats (des mesures)* ».
Commentaire : au niveau « transmissions », les opérateurs sont des experts... en volts.

« *Toute modification substantielle d'une installation existante doit faire l'objet de nouveaux accords ou d'avis (à l'ANF, au maire ou au Pt de l'intercommunalité) dossier dans les 2 mois* ».

Commentaire : pour l'immeuble « Champlain », comme l'opérateur avait « obtenu » (et on sait dans quelles conditions) un « accord » pour la « 3G »... le fait de passer en « 4G » devrait donner un nouveau sursis de deux mois aux résidents de la zone...

Les habitants devront être informés, notamment par le maire et ou le Pt de l'intercommunalité.

Sont annoncés :

Un recensement national des « *points atypiques* » ;

Une carte recensant toutes les antennes relais à une échelle « *communale* » ;

Avec « *un objectif de sobriété* »

Les textes attirent l'attention sur « *la préconisation de l'oreillette lors de l'utilisation des téléphones portables* ».

D'ailleurs il sera interdit de vendre des tph portables SANS les oreillettes.
(toute pub de téléphone portable sans les oreillettes est maintenant interdite, 75 000 € d'amende) ;

L'affichage du DAS (Débit d'absorption spécifique) est obligatoire. Cette valeur est indiquée en W/kg. Plus le chiffre est élevé, plus l'appareil est potentiellement dangereux pour la santé.

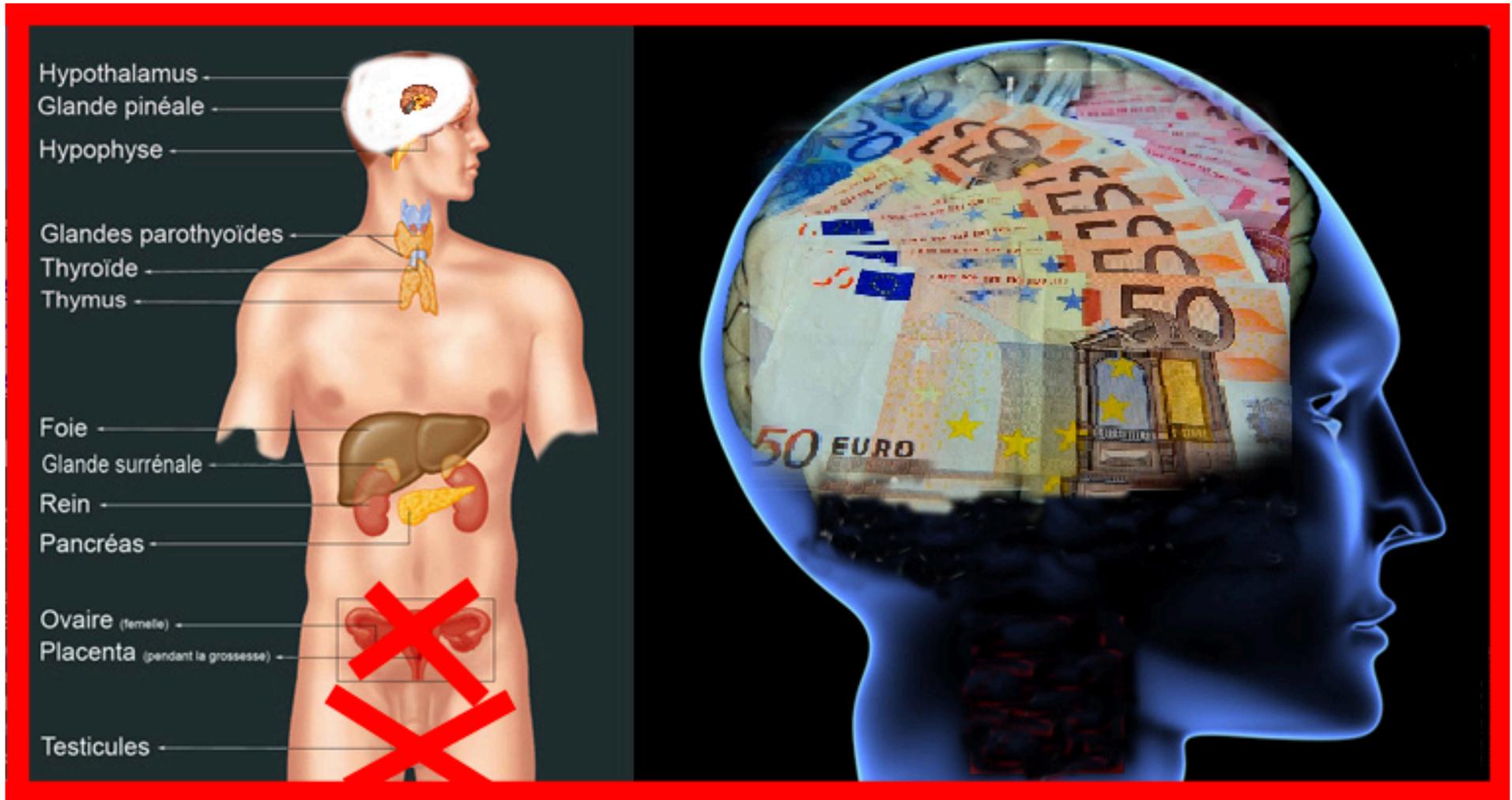
Article 7 : « *l'installation d'un appareil terminal fixe équipé d'un accès sans fil à internet est interdite* »

Commentaire : en 2 mots : pas de « WiFi » dans les crèches, écoles maternelles. De quoi sourire (jaune) lorsque on connaît la proximité de l'immeuble du 18 place Champlain et la présence de jeunes enfants....

Pour les curieux et autres spécialistes des « Lois » : LOI n°2015-136 du 09/02/2015.



Coupe d'une personne inquiète des ondes « GSM »...



**Coupe d'un copropriétaire qui se moque des ondes « GSM »...
préférant (lâchement) les « euros-ondes »...**

« Moi, j'ai pas de gosses, alors je m'en fous .. » ... d'autres vendraient « père et mère » pour quelques euros...

L'Institut « Lemonnier » a décidé de se défaire des antennes « GSM » installées sur ses toits...

Une Loi votée le 29 janvier 2015...

Alors que l'on attendait une Loi qui limiterait les puissances d'émissions GSM... nos élus, dans une grande lâcheté, ont voté une Loi... qui, dans les faits, ne change pas grand chose...

Ce projet de loi déposé en 2013 par la députée du 94, Madame Laurence ABEILLE... donne le bourdon à ceux qui attendaient une véritable réforme.

La tant attendue baisse des puissances est passée aux oubliettes à la grande joie des opérateurs de radiotéléphonie.

On nous annonce simplement quelques mesures de puissances chaque année, réalisées par l'Agence nationale des fréquences...



Agence(s) « juge et partie » ... ?

Pour berner davantage les personnes inquiètes des ondes, un rapport prétend « *qu'en France l'exposition moyenne est de 1 V/m* »... On sait ce que signifie une « moyenne »... de quoi rire, sachant que dans certaines zones de France il n'y a pas de réseau.

Pourtant le gouvernement sait être précis... lorsque cela lui rapporte de l'argent : les amendes pour rouler à 92 km/h au lieu de « 90 » pleuvent. Dans ce cas le législateur sait être précis.

Les rédacteurs de ce texte se sentent obligés de glisser un peu plus loin... : « *que dans quelques communes il a été constaté des pics allant jusqu'à 10 V/m* »... mais à part ça tout va bien... dormez en paix.

Les « bonnes nouvelles » :

Le Wi-Fi sera interdit dans les crèches et lieux où se trouvent des enfants de 3 ans. (à la Pierre Heuzé les pauvres enfants seront directement arrosés, mais depuis les antennes, pas par le Wi-Fi de la crèche... Ouf tout va donc très bien ...)

Mais les gentilles ondes Wi-Fi resteront autorisées dans les écoles primaires...

Les personnes souffrant « d'électrohypersensibilité » devraient être reconnues.

Et de conclure sans rire « *qu'il n'existe pas de consensus scientifique sur les dangers potentiels des radiofréquences* »... C'est ce que l'on rabâche en France, car dans d'autres pays certains scientifiques, n'ont pas la même analyse... Vivez en paix...

Plus d'infos dans le Monde.fr du 29/01/2015, article de Pierre Le Hir

**Des antennes pourraient bien arriver sur les toits des immeubles du
« 18 place Champlain » et (?) ...**

Mais aussi (et/ou) sur la tour « Jacques Cartier » (on vient de l'apprendre).

Des habitants de la Pierre Heuzé s'organisent face à l'arrivée d'antennes aux ondes actives...

Avec l'association « Maîtriz' Ondes ».

**Une réunion d'information, a eu lieu le
20 février 2015 à 17h15, salle municipale de la
Pierre Heuzé.**

Voir le compte rendu sur l'autre icône.

Mail : maitrizondes@laposte.net

**De très nombreux résidents de la zone de
la Pierre Heuzé crient : « méfiance » :**

Quelle transparence pour les ANTENNES – RELAIS SFR ?

Une commission consultative sur la téléphonie mobile est pilotée par la Mairie de CAEN – Service communal d'hygiène et de santé. La ville de CAEN se préoccupe donc bien des risques sanitaires liés à la radiotéléphonie.

Voici un petit condensé du compte-rendu de leur réunion du 9 avril 2013. Mme Colette GISSOT, maire adjointe en charge du dossier, introduisit cinq points à l'ordre du jour, dont le point 3 suivant :

3 - Bilan des demandes d'implantation (d'antennes, ...) en cours, et présentation du programme prévisionnel de déploiement, dont celui de la technologie 4G.

Lorsque Mme GISSOT donna la parole aux 4 opérateurs à ce sujet, les réponses suivantes en furent faites:

- ORANGE projette d'implanter la 4G sur l'ensemble des sites du territoire de Caen.
- **Les trois autres opérateurs (SFR, Bouygues et Free) indiquent qu'ils n'ont pas de projet à venir.**

C'est ainsi que la représentante de SFR, Mme Janine REGNAULT, n'avait "pas connaissance ou pas souvenir, à cette réunion du 9 avril 2013, du projet des antennes relais à la Pierre – Heuzé"!...

Pourtant, les premières réunions entre SFR (ou son mandataire), le syndic PIZY, et le conseil syndical de la copropriété de la résidence Champlain se déroulèrent dès le printemps 2013.

Pourtant, les plans SFR joints au dossier de DECLARATION PREALABLE ne datent que de juillet 2013...

SFR ne serait il donc pas un peu « cachottier » vis à vis de TOUS ? ...

(Pour d'autres informations : <http://www.pat-rigal.fr> rubrique "Antennes GSM Pierre Heuzé")

ANTENNES « SFR » Place Champlain... c'est sans doute pour bientôt ?... MAIS...

Le scandale n'est pas que la pose d'antennes GSM, mais aussi le manque de transparence autour de ce projet.

Danger sanitaire potentiel, impôts fonciers à déclarer, perte de la valeur des biens immobiliers, vibrations sonores des armoires climatisées, risques de problèmes d'étanchéité pour les toits terrasse... la liste serait longue...

De nombreux copropriétaires estiment avoir « manqué d'information... on ne savait pas... »

Le syndic de la résidence Champlain, le cabinet PIZY, comme certains membres du conseil syndical, semblent avoir voulu pousser ce projet, plutôt que de l'expliquer en détails, de façon transparente et contradictoire.



Regardez bien cette « information »... cette « information » est trompeuse

Cette « information » est trompeuse :

Elle laisse entendre
clairement qu'il y a eu « *un
permis de construire* ».

C'est faux.

Il s'agit d'une déclaration
préalable et non « *d'un
permis de construire* ».

Laisser entendre que la
mairie a « *donné un permis
de construire* » pour ces
antennes est inadmissible.



De plus en plus de personnes (copropriétaires, locataires, voisins...) sortent du silence et se mobilisent contre ce projet tout aussi trouble que les ondes diffusées.

Les enfants, les personnes âgées sont principalement concernés :
Chez eux, dans leurs écoles, crèches, halte garderie, centre de loisirs et autres...

Mamans : pensez à vos enfants

« Rappel de cette affaire » :

ANTENNES pour la téléphonie mobile...

C'est un peu comme les décharges : il en faut, mais il convient de les implanter « ailleurs ».

Février 2014 : les résidents de la Pierre Heuzé apprennent que « SFR » allait installer une antenne, ou des antennes...

Tout commence en fait en novembre 2013.

Le président du conseil syndical et le syndic de la résidence CHAMPLAIN ont présenté lors de l'AG du 12/11/2013 un projet qui consiste à placer sur le toit de l'immeuble du « 18 » place Champlain *« une antenne... puis des antennes pour la téléphonie mobile... »*.

Cette résidence a pour syndic « cabinet Joël PIZY » à Caen, et rassemble 139 copropriétaires, répartis dans 3 immeubles aux :
18 - 50 - et 54 place Champlain.



L'AFFAIRE « SFR » place Champlain à Caen.

Remontons quelques mois avant l'AG du 12/11/2013.

À cette époque plusieurs personnes de la résidence Champlain, membres du conseil syndical (qui est composé de 7 élus) étudient le projet « SFR », baptisé « Site CAEN HARDEL - N°G2R : 140977 », chargé de mission M. Jérémy BESSON

Le dossier de présentation de ce projet précise très clairement :
« installation d'une nouvelle antenne-relais » (page 3 du dossier)...

Pourquoi pas...

MAIS, page 5 du même dossier il est indiqué :

TROIS antennes...

Autre « MAIS »

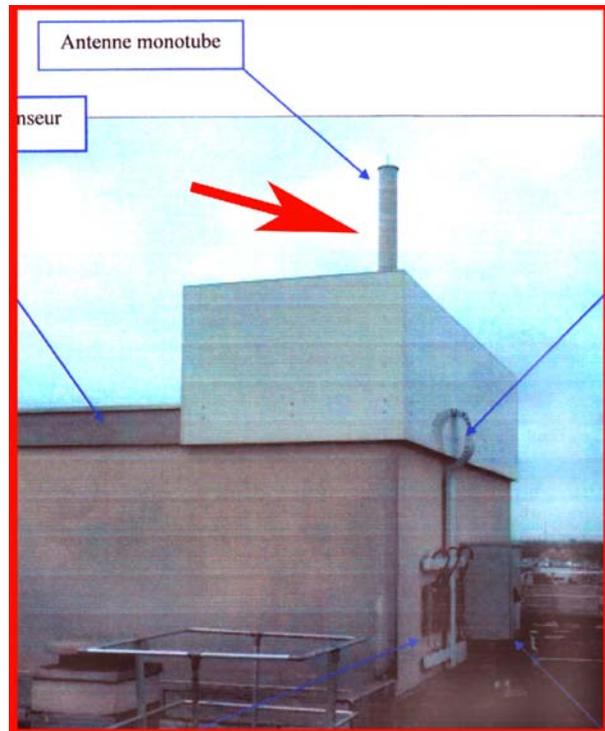
Toujours dans son dossier, SFR, présente en pages 4 et 7 UNE « antenne monotube »

Alors ?

1

ou

3 antennes



Descriptif sommaire du projet :

Le projet consiste en l'implémentation d'équipements radiotéléphonique sur la terrasse :

- Pose de 3 antennes SFR bi-bandes (GSM 900 / UMTS 2100)
- Pose de 2 faisceaux hertziens
- Installation en retrait de l'acrotère, des équipements radiotéléphonique (baie radio GSM, RRH) et électrique (baie énergie). L'ensemble étant nommé « zone technique ».

Comme on le voit sur la photo de gauche : On apprend en parallèle que les opérateurs de téléphonie mobile savent parfaitement dissimuler leurs antennes : celles-ci étant « transformées » en cheminées...

Naturellement ce doit être uniquement « pour raison esthétique »...

La résidence CHAMPLAIN compte 7 membres du conseil syndical :
 M. Michel B., M. François CANAUD, M. Jacques C., M. André L., M. Jean-Claude L., M. Jean L., M. Michel LEROUX (Pt).
 Ces personnes se sont penchées sur le projet « SFR », surtout M. LEROUX Pt du conseil syndic depuis de très nombreuses années.

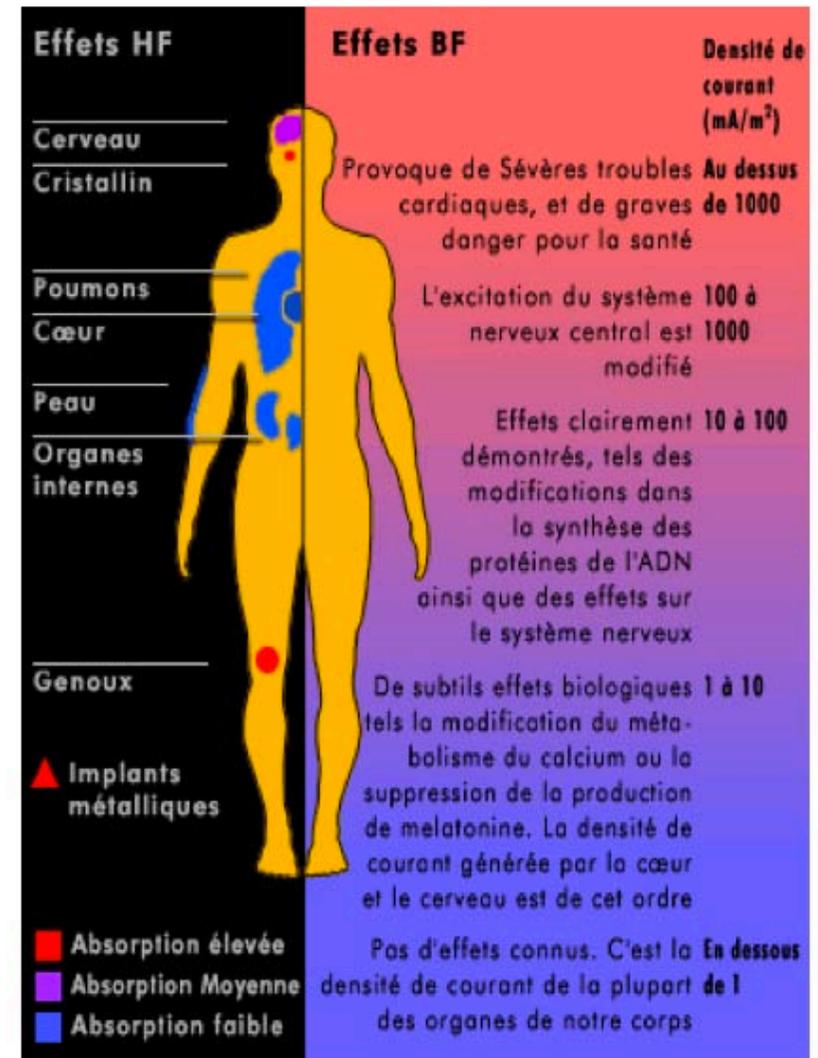
Lorsque ce projet a été mis aux votes, seul M. François CANAUD vota « non » en sa qualité de conseiller syndical de la résidence Champlain.
 Il a d'ailleurs argumenté fort habilement son refus, listant de nombreuses interrogations... et faute de véritables réponses (écrites, par exemple), M. CANAUD a donc voté « non ».

M. François CANAUD s'est inquiété des risques sanitaires, des nuisances TV, de la prise en charge de plusieurs frais, des modalités d'installation, d'assurances du surpoids sur la toiture...

Document d'illustration : www.Hypercable.fr

La liste des questions sans réponse est longue.

Il est à se demander si tous les copropriétaires ont été assez curieux et/ou informés...



Ainsi lors de l'AG des copropriétaires de la résidence Champlain du 12/11/2013, AG qui devait acter la décision des copropriétaires de voter « pour » ou « contre », le vidéo projecteur qui devait aider à informer les copros n'a pas fonctionné...

Un premier vote, dit « **à l'article 25** » a eu pour conséquence une sorte de « **NON** » **car pas assez de voix... MAIS :** Pour des raisons qui seraient intéressantes de comprendre (pour un non-spécialiste) un second décompte a été lancé, cette fois « **à l'article 24** » et le résultat de ce second décompte a vu une majorité de « **OUI** ».

Certains copropriétaires ne comprennent pas vraiment. Mais, c'est bien connu, le copropriétaire « type », reste quelqu'un d'assez timide, qui n'ose pas toujours s'exprimer et qui souvent « suis les autres tel un gentil mouton... » Voir la rubrique, sur ce même site :

Rubrique : Syndics & C-Syndicaux dérives & scandales

L'argument financier n'est pas à occulter : « SFR » s'engage à louer une partie du toit du n°18. Cette location devant être ensuite répartie sur l'ensemble des 139 copropriétaires, cela en fonction des millièmes de chacun.

photomontage, vue d'illustration



Des sous (?) contre la pose de

TROIS antennes... et des volts...

Sans oublier les **8 paraboles**, le dispositif de climatisation (y aura-t-il des vibrations pour ceux qui sont dessous ?), les zones techniques, échelles, sauts de loup, garde corps... etc...

Certains estiment à **presque 2 tonnes**, le poids du matériel sur le toit de l'immeuble (estimation).

« ce n'est plus quelques antennes, mais une véritable station d'ondes électromagnétiques » ai-je entendu.

Des sommes d'argent ont été vantées par SFR.

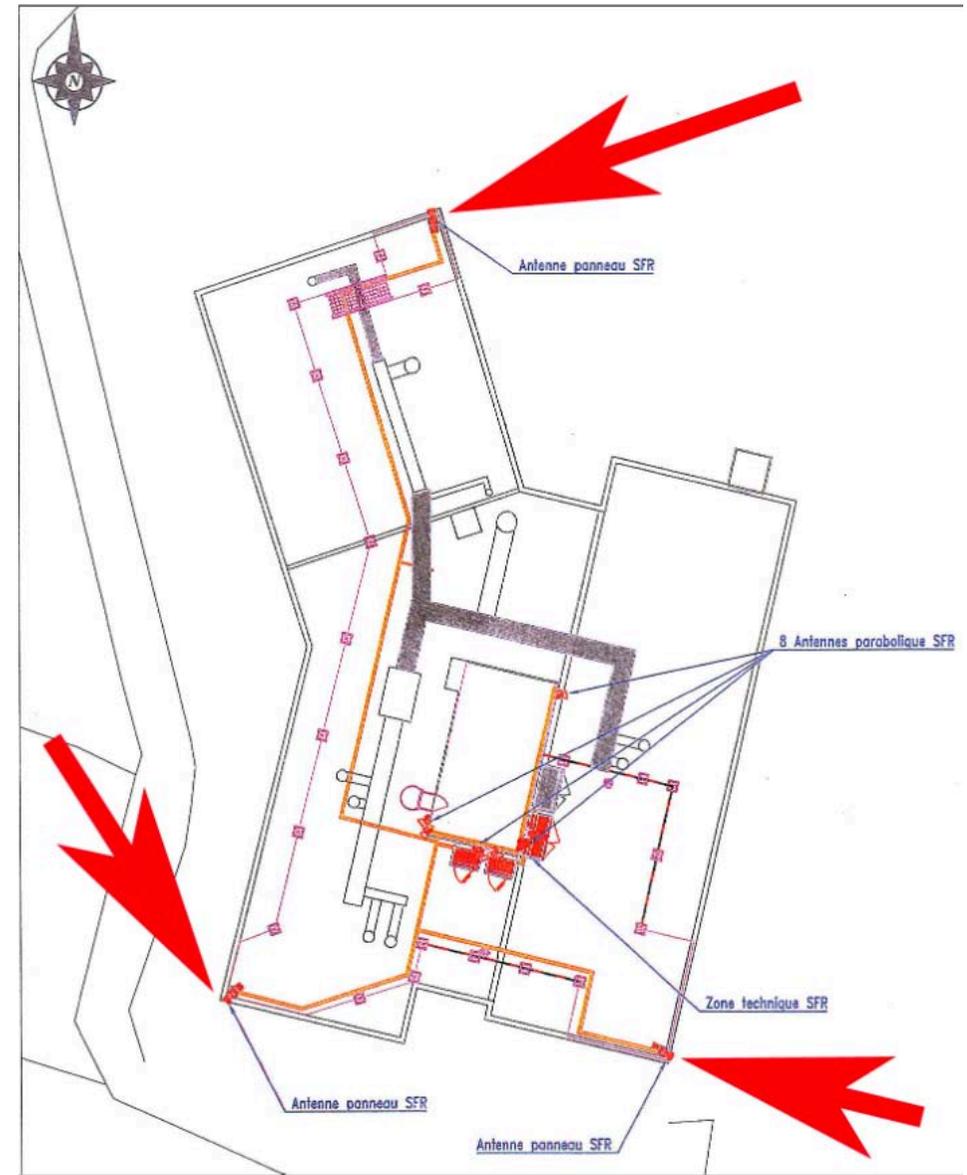
Parfois en « hors taxes » (?) , parfois « en rien du tout », car il n'y a aucune précision.

Chaque copropriétaire recevra donc une part du loyer ... somme qui devra, être déclarée au fisc comme « revenu foncier », même s'il ne s'agit que de quelques dizaines d'euros.

(attention au changement de « tranche » pour la 1^{ère} année).

Les résidents des immeubles qui font face s'émeuvent...

Comme les résidents de « Perspective », ceux de « Jacques Cartier » « Québec »... et d'autres.





Document d'illustration à partir d'une image issue de "Google Map" Go

Page précédente :

Photomontage d'illustration d'après une image « Google » Les traits rouges représentent très approximativement « l'arrosage » des TROIS antennes.

Résidents, écoles maternelles et élémentaires, centre de loisir, halte-garderie, terrain de jeux, collège, lycée...

Il a été dit « que les rayonnements des antennes passeraient à côté des immeubles »...

Enfin des rayonnements intelligents... Trop forts chez SFR.

Qu'on se rassure : des mesures régulières seront faites, avec des appareils dignes de confiance, et les chiffres seront publiés.

On pourra donc constater si vraiment les ondes réussiront à se faufiler entre les immeubles. (« MDR » comme disent certains !).

Malignes les ondes.... (dans le sens de « rusées »).. à moins que le mot de « maligne » ne soit à prendre dans le sens médical (maladie de gravité anormale) ...

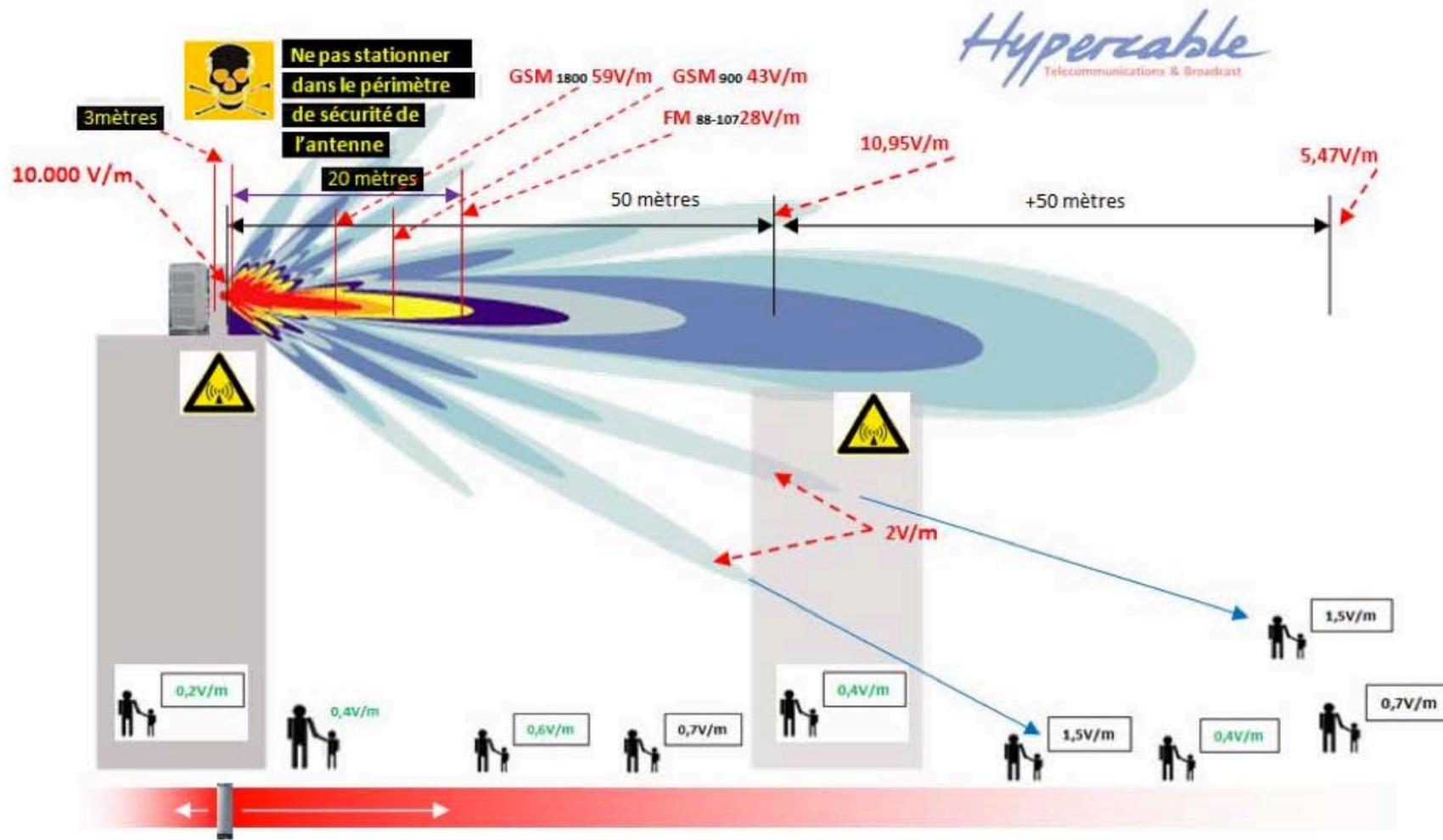
Des ripostes étaient possibles :

Des copropriétaires : pouvaient exiger une nouvelle AG afin d'être mieux informés sur les rayonnements, mais aussi de la dépréciation des biens... *(d'un autre côté, vendant votre bien moins cher... vous paierez moins d'impôts... alors n'oubliez pas de remercier SFR)*

Locataires ? : ayant loué un bien **SANS les antennes**, chaque locataire pourrait exiger de la part de son bailleur une diminution de son loyer dans la mesure où il devra supporter cette nuisance qui n'existait pas lors de la prise du bail... *(n'oubliez pas alors de remercier encore SFR).*

À cela on peut ajouter une imagerie qui donne aussi quelques informations : (document « Hypercable »)

Répartition des niveaux radioélectriques d'une antenne relais



PÉTITION

De nombreux résidents de toute cette zone sont inquiets.

Monsieur Serge LEMONNIER ancien adjoint au maire de Caen
Monsieur Antoine CASINI conseiller général
ont été alertés sur ce projet lors d'une réunion publique le
23/02/2014.

La nouvelle équipe municipale reprendra-t-elle ce dossier qui
concerne des centaines d'habitants ?

Une pétition avait été lancée par des locataires de la résidence
CHAMPLAIN .

**Les résidents de la tour Jacques Cartier vont-ils se
mobiliser contre de nouvelles antennes ?
Qui l'emportera entre un cadre de vie et quelques
euros ?**

Contre l'installation d'antennes relais à la Pierre Heuzé

Au détour de conversations entre voisins, nous découvrons sans en avoir été informés de la mise en place prochaine d'antennes relais SFR 3G sur la résidence du 18 place Champlain. **Aucune concertation** n'a été faite avec les riverains, alors que nous serons les premiers impactés par ce projet.

Les ondes de ces antennes et des téléphones portables ont pourtant un **impact certain sur la santé dès une exposition à 0,1V/m selon certaines études**. De nombreux travaux scientifiques démontrent leur nocivité sur nos organismes: perturbation du sommeil, migraines, troubles cardiaques, altération des capacités cognitives, augmentation de la pression artérielle, leucémie et cancers infantiles, perturbation du système immunitaire, rupture des brins d'ADN, augmentation des risques de tumeurs et de cancers, etc. Pour plus d'information, voir sur les sites Web : www.priartem.fr et www.robindestoits.org

Les antennes-relais peuvent atteindre des **pics d'émission à plus de 10V/m**, ce qui est beaucoup trop. La puissance du champ électrique d'un téléphone mobile lors d'un appel varie entre 20 et 50 V/m et jusqu'à 200 V/m lors de la connexion. Une exposition aux micro-ondes supérieure à 3 V/m peut provoquer des **risques de dysfonctionnements d'appareils médicaux**, ce qui peut arriver proche des antennes-relais.

De plus, **une crèche, une halte garderie et une école maternelle se situent à proximité**. Face à ces risques, chacun s'accorde à reconnaître la vulnérabilité toute particulière des enfants.

Notons finalement le risque de dépréciation de la valeur patrimoniale.

Le principe de précaution nous impose de refuser l'installation de ces antennes

Pour nous contacter, être informé, se mobiliser : stopantennesrelaispierreheuze@gmail.com

Des habitants de la Pierre-Heuzé

Pour plus de précisions :

- Le *Rapport international européen REFLEX – 2004* traite des ruptures de séquences d'A.D.N. irréparables sous exposition 3G (UMTS) dès 0,1V/m.
- Le *Rapport international BIOINITIATIVE* (Août 2007 et Décembre 2012) rassemble les preuves scientifiques des dangers pour la santé de la téléphonie mobile avec un récapitulatif de 1500 travaux cités en référence en 2007 et 1800 études en 2012.
- l'OMS a classé les ondes électromagnétiques type GSM et Wi-fi comme « *peut-être cancérigène* » (groupe « 2B ») http://www.robindestoits.org/_a1264.html
- l'*Afset (ancien ANSES), Agence Française de Sécurité Sanitaire et du Travail, recommande de baisser les puissances des antennes-relais sur la base d'études incontestables sur la santé humaine :* http://www.robindestoits.org/_a1014.html
- *Le conseil de l'Europe recommande la baisse des seuils à 0,6V/m puis 0,2V/m, résolution 1815 - mai 2011 :* http://www.robindestoits.org/_a1246.html
- Certains pays ont déjà des seuils d'exposition inférieurs : Comté de Salzbourg : 0,6 V/m. Luxembourg : 3 V/m.
- Il a fallu dix ans de patience à Innocente Marcolini, mais il a gagné. Le 12 octobre, la Cour de cassation italienne a reconnu que la tumeur bénigne décelée en 2002 sur un ganglion situé à l'intérieur de son crâne, avait été causée, entre autres, par l'usage intensif du téléphone portable lié à son métier, cadre d'entreprise. Reconnu victime d'une maladie professionnelle, M. Marcolini a été déclaré invalide à 80 %.

ANTENNES RELAIS SFR : La grande « transparence »...

(Photo d'illustration)

Une réunion dite « d'information » avait été annoncée.

Elle devait rassembler les syndics « ROGER » et « PIZY » ainsi que l'opérateur SFR.

(avec la participation des Pt des C-Syndicaux).

SFR, dans un grand élan de transparence, refuse ce rendez-vous...



Si vous avez 35mns : voir ce documentaire... :

http://www.dailymotion.com/video/xpfikp_questions-a-la-une-sur-les-dangers-du-gsm-belgique-reportage_school

Photo montage



Sont concernés directement par les ondes SFR (en vision directe), logements « côté antennes » :

La résidence Champlain, pour les n° 50 et 54

La tour-résidence Jacques Cartier

La tour-résidence Québec

La barre HLM Habitat, pour les n° 131 – 133 – 135 « bâtiment 11 » du Bd Général Vanier

La barre (HLM ?) pour les n°5 – 7 – 9 – 11 – 13 Bd G. Vanier

La barre en forme de « 4 » pour les n° 19 – 21 – 23 – 25 – 29 – 31 et 33 du Bd G. Vanier

La barre des n° 35 – 37 – 39 et 41 du Bd G. Vanier

Les 4 bâtiments de la résidence Perspective.

Des centaines de personnes sont concernées par les émissions de ces futures antennes... et lorsque l'on regarde de près la décision des copropriétaires de la résidence Champlain, on remarque que seule

une vingtaine a « voté pour »...

Pour beaucoup cette situation est anormale...

La mobilisation des copropriétaires « contre » le projet SFR s'organise, mais pas « que pour les copropriétaires de Champlain ».

L'association « Maîtriz' Ondes » est ouverte à toutes les personnes qui craignent ces ondes...

Les ondes électromagnétiques ont peu à peu envahi notre environnement quotidien.

À cet environnement s'ajoute le champ électromagnétique terrestre « naturel ».

Le professeur Luc Montagnier, prix Nobel 2008 (et codécouvreur du virus du sida) a déclaré :

« de plus en plus, l'hypothèse scientifique qu'elles (les ondes électromagnétiques) puissent altérer nos cellules mérite considération ».

Pourtant la France refuse de baisser le niveau légal d'intensité des émissions.

Il faut savoir que les puissances de ces émissions (en France) sont près de 10 fois supérieures aux normes d'autres pays européens.

Dans son numéro n°293 « Valeurs Mutualistes » précise au sujet des puissances : **« la résolution 1815 du Conseil de l'Europe, qui reconnaît l'électro-sensibilité, recommande d'abaisser les seuils d'exposition des antennes-relais à 0,6 V/m puis à 0,2 V/m. En France, le décret de 2002 permet une exposition jusqu'à 61 V/m ».**

En France on estime que 3 à 6% de la population souffre de symptômes dus aux ondes électromagnétiques...



Une AG de la résidence Champlain s'est tenue (23/11/2014).

Pour cette AG, un copropriétaire a posé « une question écrite » à mettre à l'ordre du jour adressée au syndic PIZY (en LR avec AR comme cela est la loi).

Question relative à la pose des antennes « SFR ».

Le cabinet PIZY a refusé d'inscrire cette question à l'ordre du jour prétextant un motif, qui, à l'avis de certaines personnes compétentes, « *est plus que discutable, voire illégal* ». (*affaire à suivre*)

Je reprends ma plume de journaliste pour alerter tous les copropriétaires :

Je constate, par les témoignages reçus, que de plus en plus de syndics utilisent tel ou tel prétexte(s) afin de ne pas inscrire les questions posées et à mettre à l'ordre du jour... Cette pratique n'est pas légale.

Encore une fois et de façon générale, les syndics ont de beaux jours devant eux... souvent grâce à l'incompétence (et parfois d'autres raisons beaucoup plus blâmables) des conseils syndicaux... qui sont plus à même de « défendre » le syndic bien aimé ... que de défendre les intérêts des copropriétaires.

Souriez... ce qui va suivre n'est pas un gag... pourtant ...:

Les copropriétaires de la résidence Champlain faisaient figure « d'accusés » en ayant accepté la pose d'antennes GSM. Notamment par les résidents de la résidence voisine : la résidence Perspective.

On a même vu certaines personnes du conseil syndical de cette résidence exprimer mécontentement, reproches et autres plaintes...

Mais le temps passant...

Lors de l'AG du 1^{er} septembre 2014 de la résidence Perspective, le syndic (le cabinet ROGER) et le conseil syndical de cette résidence n'ont pas hésité à présenter **favorablement, un projet de pose d'antennes GSM de « FREE »**.

Quelques euros (combien, à qui, pour qui exactement... ?) suffiraient-ils pour tourner les têtes, la raison, le sens du vent, se mettre à accepter ce que l'on refusait... à moins qu'il s'agisse de beaucoup plus que de « quelques euros » ? (c'est une question).

Heureusement, malgré ce qui a été dit en pleine AG : « *si ce n'est pas chez nous (que les antennes seront implantées) ce sera ailleurs...alors...* » La proposition a été rejetée.

Mais quand même, quelle blague que d'aller critiquer les antennes « Champlain » un jour... et quelques mois plus tard proposer en AG des antennes « Free » sur « Perspectives ».

« Elle a proposé Free... elle n'a rien compris... quel dépit pour la Pythie qui a manqué de perspective... » (humour)

Au sujet de la nature du vote relatif à l'implantation d'antennes GSM sur des immeubles (privés), le « Particulier » rappelle :

En 2002 il fallait un vote « *à la double majorité de l'article 26* »... puis il a été jugé qu'il fallait un vote à « **l'unanimité** », un dernier jugement de la Cour d'Appel de Grenoble dit qu'un vote à la majorité simple (article 24) suffisait...

Aujourd'hui :

On attend un arrêt de la Cour de cassation.

Tribune libre : si cela vous tente...

à suivre...